

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOIXE

Séance du 13 Décembre 2006

Nombre de Membres en exercice: 27

Présents : 20
Absents : 06
Pouvoirs : 01
Votants : 21

Date de la Convocation :

5 Décembre 2006.

TITULAIRES PRESENTS:AMBERAC:ANAISS:AUSSAC-VADALLE:LA CHAPELLE:COULONGES:MONTIGNAC:TOURRIERS:VARS:VERVANT:VOUHARTEXAMBES:

M. BERTRAND Jacky.

M. GRZESKIEWIEZ Gérard.

M. LOISON Sylvain - DURET Jean-Claude.

M. BLANCHON Alain.

M. HARTER Claude

M. AUCLAIR Gérard - M. KERJEAN Jacky.

M. BONNORON Jean-Claude - M. TARDIEUX E - M. VINCENT G.

Mme BUTON Sylviane .

M. FELY Claude.

M. STASIAK Jean-Louis - Mr Marcel SOIRAT.

SUPPLEANTS :ANAISS:

M. GIRAUD-BERNARD E (Remplace BARUSSEAU S)

COULONGES:

M. JAULIN D (Remplace CAFFIN B)

MONTIGNAC:

M. BOUCHELOT (Remplace BERNARDAUD T)

M. MICHELOT J-P (Remplace VILLEGER C)

M. BOISSIER-DESCOMBES D (Remplace PROUD R)

POUVOIRS :TOURRIERS:

M. CHAUVAUD Jean pouvoir à M. AUCLAIR Gérard

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :AMBERAC:

M COMBAUD Alain - M BRABANT Serge

AUSSAC-VADALLE:

M. LIOT Gérard

VARS:

M. GIGNAT Jean-Marie - M. MOREAU Claude

VOUHARTE:

M. DUCOURET Jean-Jacques

Objet de la délibération :

Approbation de la modification du Zonage d'Assainissement de la Commune d'Anais.



Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, La Commune d'Anais avait approuvé son zonage assainissement, et délimité après enquête publique, les zones d'assainissement collectif, et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

La commune d'Anais a souhaité modifier les zones d'assainissement collectif sur le secteur « Le Breuil » et « Churet ». Monsieur le Président avait présenté le plan modifié de la carte de zonage établie par le cabinet SESAER.

Cette carte de zonage établie par le Cabinet SESAER, sur les modifications des zones d'assainissement collectif sur « le breuil » et « churet » de la Commune d'Anais a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire siégeant le 1^{er} juin 2006.

Une enquête publique a lieu du 28 Août 2006 au 27 Septembre 2006. Monsieur JC. MAURY a rendu ses conclusions le 10 Octobre 2006, et a émis un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement de la Commune d'Anais.

Copie des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'avis favorable de Monsieur le Commissaire Enquêteur en ses conclusions du 10 Octobre 2006.
- Approuve le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur et la révision du zonage d'assainissement de la Commune d'Anais.
- Prend acte qu'une copie des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera jointe à la présente délibération.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté communautaire rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune d'Anais.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage », ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont tous les membres présents signés au registre.

Pour Extrait CONFORME
Le Président Jacky BERTHARD

